

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin, à 14 heures 30, les membres de l'association Ireps Nouvelle-Aquitaine, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Mercure Hôtels, 1 place des Halles Centrales 16000 Angoulême, sur convocation faite par Monsieur le Président François DABIS.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François DABIS, Président.

Monsieur Eric BRUNIE, secrétaire général assure le secrétariat de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater qu'au moins un quart des membres de l'association sont présents ou représentés (23 membres présents ou représentés sur 30 adhérents en 2022).

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport d'activité ;
- 6°) Le rapport financier du Trésorier ;
- 7°) Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- 8°) Les comptes annuels clos au 31/12/2021 ;
- 9°) La liste des candidats aux postes d'administrateurs.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générales du 01 juillet 2021.
- Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions décrite dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.
- Nomination d'administrateur ; renouvellement par tiers.
- Pouvoir à donner en vue des formalités.
- Activités 2021.
- Questions diverses.

Les résolutions sont alors soumises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité le procès-verbal de la précédente réunion du 01 juillet 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2021, font apparaître un excédent de 47 229 €.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter celle-ci au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes approuve les conventions décrites dans le rapport spécial susvisé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que des mandats d'administrateurs sont à renouveler suite à des démissions ou dans le cadre du tirage au sort réalisé en vue du renouvellement par tiers.

Les mandats vacants sont les suivants :

Pour le collège Aquitain :

- Madame Isabelle DAUGA
- Monsieur François MASUREL
- Monsieur Claude MORIN

Pour le collège Picto-Charentais :

- Madame Joëlle CABANNES
- Monsieur Bernard PENICAUD

Pour le collège Limousin :

- Monsieur Eric BRUNIE
- Monsieur Gérard FRAPPY
- Monsieur Sébastien TETARD

Les candidats aux conseils d'administration s'étant présentés, l'Assemblée Générale décide de procéder au vote à main levée.

Pour le collège Aquitain :

- Madame Isabelle DAUGA

Pour le collège Picto-Charentais :

- Monsieur Bernard PENICAUD
- Monsieur Michel VAUCELLE

Pour le collège Limousin :

- Monsieur Eric BRUNIE
- Monsieur Gérard FRAPPY
- Monsieur Sébastien TETARD

Les membres du Conseil d'Administration ainsi désignés acceptent lesdites fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptibles d'en empêcher l'exercice.

Sont élus à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par les statuts et la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ACTIVITE 2021

Céline FOUCHET et Martine PELLERIN présentent l'activité 2021 en parcourant le rapport d'activité 2021 et en reprenant les chiffres clés. L'activité a majoritairement été maintenue en 2021 malgré la crise COVID, les équipes ont notamment été créatives dans les outils et les modalités d'action pour s'adapter au contexte sanitaire. Ainsi sur les programmes et les missions socles de l'Ireps l'activité a été riche. (cf. : rapport d'activité)

QUESTIONS DIVERSES

Madame Christiane RAFFY a évoqué des projets sur lesquels l'Ireps Nouvelle-Aquitaine pourrait intervenir comme :

- Un programme sur la santé mentale des enfants.
- Des interventions dans le milieu de l'entreprise.

Monsieur Eric BRUNIE parle de dynamique nouvelle avec la révision du Plan Régional Santé au Travail 2021-2025 dans lequel l'Ireps NA pourrait s'intégrer.

Madame FOUCHET explique les actualités et les perspectives de l'Ireps dans ces domaines avec notamment la nomination d'un coordinateur thématique santé en entreprise ainsi que les travaux en cours sur les projets développant les compétences psychosociales qui sont dans l'accompagnement de la santé mentale des enfants (toi moi nous et Com'in).

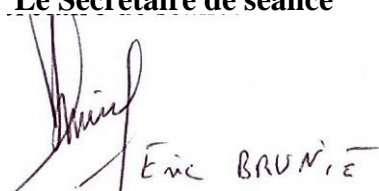
L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses supplémentaires, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus il a donc été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président



Le Secrétaire de séance



Eric BRUNIE